

# Conseil municipal du jeudi 9 juillet 2020

Ordre du jour :

- 1. Permis de construire de la SAS Champ de col
- 2. Déploiement des compteurs Linky
- 3. Délibération : Budget eau-assainissement : modification budgétaire réhabilitation Chosséon
- 4. Délibération : Chosséon : travaux complémentaires pour renforcer le passage à gué
- 5. Délibération : Renouvellement contrat employé communal chargé des espaces verts
- 6. Délibération : Dépôt de garantie du logement 2 : modification de la délibération du 3 juin 2020
- 7. Délibération : Remboursement des frais de déplacements des élus
- 8. Délibération : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- 9. Délibération : création du comité consultatif voirie
- 10. Délibération : Adhésion à la convention de mise à disposition de vélos par la CCVD
- 11. Augmentation des primes de la secrétaire de mairie
- 12. Bâtiment Maillefaud : point sur le projet
- 13. Référent ambroisie
- 14. Accueil des travailleurs saisonniers sur la commune
- 15. Usage des espaces communaux et protocole sanitaire en cours
- 16. Rencontre avec les habitants du vieux village
- 17. Questions diverses

Présents : Mmes Sylvie Bonnassieux (SB), Dominique Chapelle (DC), Béragère Driay (BD), Noëlle Lantheaume (NL) et MM Fabien Lombard (FL), Didier Rollin (DR), Simon Thomé (ST) et Thierry Vallet (TV).

Absent, excusé : M. Sylvain Morel

Choix d'un secrétaire de séance : Mme Dominique Chapelle

Ajout de deux points à l'ordre du jour qui nécessitent la prise d'une délibération :

- mise à disposition vélos électriques par CCVD
- création du comité consultatif voirie

Accepté à l'unanimité

Le conseil municipal adresse ses sincères félicitations à Mme Charlotte Planche et M. Sylvain Morel pour la naissance du petit Paul, le 29 juin 2020.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## - 1. Permis de construire de la SAS Champs de Col

Pour mémoire, la SAS a déposé le 24 novembre 2017 un permis de construire pour la construction de deux poulaillers, quartier Les Davins.

Suite à audience du 9 juin 2020, le tribunal administratif a rendu la décision suivante :

- Annulation de l'arrêté du 16 mars 2018 par lequel le maire de la commune de Suze a refusé le permis de construire, ainsi qu'annulation de la décision du 18 mai 2018 rejetant son recours gracieux ;
- La commune de Suze versera à la société Champs de Col une somme de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.
- Il est enjoint au maire de Suze de prendre une nouvelle décision sur la demande de la société Champs de Col dans un délai d'un mois à compter de la date de notification du présent jugement (23 juin).
- La commune peut faire appel de la décision dans un délai de deux mois, soit jusqu'au 23 août.

Jeudi 9 juillet 2020, à l'initiative de la commune, une réunion a eu lieu entre M. Sayn, exploitant agricole de la SAS Champs de col et les riverains. Sur la parcelle concernée, M. Sayn a présenté son projet et la possible implantation des deux bâtiments. Des aménagements limitant l'impact visuel ont été étudiés avec les participants. M. Sayn s'est engagé à s'y conformer le cas échéant.

Vendredi 9 juillet, plusieurs riverains ont envoyé un courrier en mairie pour dire leur mécontentement et leur opposition au projet de M. Sayn.  
Lecture est faite à voix haute des courriers de M. François Merle, Mme et M Nicot, Mme et M Fié, M Gilles Duvert, Mme Huguette Serret.

Suite au jugement rendu, le conseil doit se prononcer sur un nouvel avis. Le jugement précise que tout nouvel avis défavorable devra être motivé par un nouveau motif légal à opposer car aucun motif donné par la commune n'a été retenu par le juge.

Suspension de séance accordée à M. Serge Krier : ce dernier précise que l'avis donné précédemment s'appuyait sur l'avis motivé de la DDT qui allait dans le sens d'un avis défavorable.

Afin de permettre à chaque élu de se prononcer en toute liberté, Mme le Maire propose le vote à bulletin secret. Demande adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote à bulletin secret : 5 voix pour un avis favorable au permis de construire, 3 voix pour un avis défavorable.

Cet avis favorable garde un caractère provisoire jusqu'au 24 août, date butoir pour faire appel.

Le permis de construire est accordé avec les prescriptions suivantes :

- Pour le projet dans son ensemble :
    - se conformer aux niveaux présentés lors de la réunion en prenant comme repère le niveau zéro de la route communale
    - végétalisation des abords des bâtiments avec essences locales
    - arrosage par goutte à goutte des plantations pour assurer le développement des végétaux plantés, tout en veillant à mesurer l'impact répercuté sur le réseau d'eau communal
    - la commune encourage M. Sayn à effectuer des recherches d'eau qui lui permettraient l'irrigation nécessaire des plantations
  - Pour le projet 1 :
    - mise en place d'une butte afin de limiter l'impact visuel des riverains les plus proches
    - conservation de la haie vive existante dans toute la mesure du possible
  - Pour le projet 2 :
    - aménagement d'une butte de faible hauteur, plantée d'une haie visant à cacher la façade Est, côté village
    - densification de la plantation d'arbres dans le parc enherbé, au niveau du vis à vis direct côté Ouest.
- Un plan annoté et légendé sera joint en annexe.

Le conseil remet au 17 juillet sa décision concernant l'appel, ceci afin de donner un peu plus de temps aux riverains qui en demandent, de trouver peut-être une autre parcelle, de permettre aux élus de s'informer suffisamment.

#### Intervention du Maire :

Bérangère Driay informe les élus de la proposition faite par quelques riverains : monter une association pour aider la commune à supporter le coût financier de la procédure. Cette proposition entache les principes déontologiques auxquels tout élu doit se conformer.

Suite aux pressions ressenties depuis hier par plusieurs élus, le Maire déplore que l'on puisse penser que le vote d'un conseil municipal se négocie. Ce permis de construire est un sujet de controverses mais il ne doit pas ouvrir la porte à tout et n'importe quoi. Chacun a été entendu, les positions des uns et des autres sont connues. Le conseil a conscience des enjeux pour chaque partie et s'inscrit dans une volonté de dialogue et de concertation. Il œuvre pour que la situation se solutionne de la manière la plus acceptable pour chacun. L'équipe municipale souhaite continuer à pouvoir travailler en bonne intelligence et dans le respect de chacun. Elle a essayé de le démontrer ces derniers jours. Les élus restent à l'écoute mais dans un cadre auquel il est demandé à chacun de se conformer. Ils souhaitent pouvoir compter sur la compréhension de tous. Leur tâche dans cette affaire n'est pas aisée.

#### - 2. Déploiement des compteurs Linky

Suite à la délibération prise le 28 juillet 2016 (motion contre l'installation des compteurs Linky sur le

territoire de la commune), une procédure a été engagée auprès du tribunal administratif par la préfecture de la Drôme, pour « délibération illégale », à l'encontre de la commune.

Le 6 septembre 2019, la commune s'est vue notifiée par ordonnance du tribunal administratif que la délibération prise le 28 juillet 2016 était annulée.

Les élus sortants déplorent ne pas avoir été tenus au courant de l'existence de la procédure engagée par la Préfecture auprès du Tribunal administratif de Grenoble et l'avoir découverte de manière fortuite. M. Serge Krier a adressé un courrier au Maire pour dire son incompréhension aussi. Le conseil donne son accord pour que M. Krier puisse prendre connaissance de l'ensemble du dossier, notamment du mémoire en défense déposé par la commune de Suze le 1<sup>er</sup> mars 2017.

La délibération du 28 juillet 2016 ayant été jugée illégale, le nouveau conseil municipal a décidé de ne pas s'opposer au déploiement des compteurs Linky sur la commune. Cette décision est le résultat du vote suivant : 6 voix pour accepter les compteurs Linky, 2 voix contre.

Le conseil tient à informer que chaque titulaire de contrat auprès d'Enedis reste libre d'autoriser ou pas l'accès à sa propriété lorsque ces compteurs devront être posés. Les élus se sont rapprochés d'Enedis pour les informer que des habitants s'opposaient à l'installation du compteur Linky chez eux et ont demandé que les choix de chacun soient respectés.

Par ailleurs, un boîtier répartiteur pour les compteurs Linky a été posé sans concertation chez Mme et M. Koolen, au vieux village. Suite à un courrier de la commune, ce boîtier va être déplacé. Les élus se réjouissent de la réponse favorable qui a été donnée à cette demande. Mme et M. Koolen tiendront la mairie informée de l'évolution donnée si besoin.

#### - 3. Délibération : Budget eau-assainissement : modification budgétaire réhabilitation Chosséon

Lors de l'élaboration du budget, l'opération de réhabilitation du réseau d'eau à Chosséon se chiffrait à 380 366 euros HT. Les crédits ouverts en dépenses s'élevaient à 19 500 €. En recettes, les crédits ouverts s'élevaient à 101 107 €.

Au final, le montant prévisionnel de l'opération sera de 395 000 € HT.

Il reste 30 000 euros HT à payer. Et il reste 28 000 € de subvention à percevoir de l'Agence de l'Eau en plus des 95 600 euros déjà perçus cette année. Le montant total de la subvention de l'Agence de l'Eau à percevoir pour cette année est de 123 600 €.

Il est proposé d'augmenter les dépenses et les recettes de 28 000 € pour couvrir l'augmentation de cette opération et des travaux de renforcement du passage à gué afin de protéger la nouvelle conduite.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### - 4. Délibération : Chosséon : travaux complémentaires pour renforcer le passage à gué (Chamard)

Devis de l'entreprise Liotard d'un montant de 11 245,92 euros HT. Ce devis a été estimé rapidement par l'entreprise qui ne pense pas atteindre le montant total. Ces travaux complémentaires peuvent être pris en charge par l'enveloppe budgétaire allouée et financés à 80 % par l'Agence de l'eau.

M. Didier Rollin demande que les prochains devis soient plus conformes à la réalité des travaux attendus.

Délibération adoptée avec 6 voix pour, 1 voix contre (Sylvie Bonnassieux), 1 abstention (Didier Rollin).

#### - 5. Délibération : Renouvellement contrat employé communal chargé des espaces verts

Il est proposé au conseil à l'assemblée que l'emploi d'agent technique territorial créé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2011 pour une durée hebdomadaire de 8 heures, et la délibération du

9 juillet 2015 fixant cette durée à 16 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, soit occupé par un agent recruté par contrat à durée déterminée, ceci compte tenu de l'incertitude de la permanence de l'emploi dans le temps.

Il est proposé en conséquence de reconduire le contrat de M. Freddy DESSY pour une durée d'un an.

Suspension de séance accordée à M. Serge Krier : ce dernier explique que Mme Suillerot a un autre type de contrat car elle est employée par la CCVD.

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. Fabien Lombard suggère d'engager une réflexion sur la prise en compte de l'ancienneté et la revalorisation salariale des employés communaux.

#### - 6. Délibération : Dépôt de garantie du logement communal 2

La délibération n°20200603-09 prise le 3 juin dernier a retenu la candidature de Madame Wsyh SOLO à compter du 27 juin 2020 pour occuper le logement communal 2. Pour ce logement, le montant du loyer s'élève à 440 euros auquel s'ajoutent 50 € de charges. Un dépôt de garantie du montant du loyer est habituellement demandé.

En signe de soutien à l'association VDAR qui serait amenée à verser ce dépôt pour Mme Solo, il est proposé de ne pas demander de dépôt de garantie. La délibération du 3 juin 2020 doit être modifiée dans ce sens.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### - 7. Délibération : Remboursement des frais de déplacements des élus

Il a été décidé par les élus de demander le remboursement de frais de déplacement lorsque les frais correspondent à des trajets hors du département.

Madame le Maire s'est rendu à deux reprises à Grenoble au mois de juin, au tribunal administratif. Le barème qui doit s'appliquer est le barème qui est donné par les services fiscaux. Pour 460 km (2 allers-retours Suze-Grenoble), le montant du remboursement serait de 288,48€.

Mme Driay demande à ce qu'un barème de 25 centimes du kilomètre soit appliqué en lieu et place. Montant du remboursement à prévoir : 120 €.

Délibération adoptée avec 7 voix pour, 1 abstention (Bérangère Driay).

#### - 8. Délibération : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

La commune doit proposer le nom de 24 personnes qui seront tirées au sort par le centre des impôts pour être membres de la commission des impôts directs. Lecture est faite des personnes proposées.

12 personnes seront retenues, 6 titulaires, 6 suppléants.

Rôle de la commission : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### - 9. Délibération : Création du comité consultatif voirie

Le comité consultatif voirie doit être créé rapidement pour prévoir les travaux de voirie à effectuer à l'automne.

Elu responsable : Simon Thomé

Membres élus : Noëlle Lantheaume, Fabien Lombard, Thierry Vallet  
Membres non élus, s'étant déclarés intéressés pour rejoindre le comité consultatif : Ad Koolen, Jean-Laurent Dorille, Yves Rolland, Rémi Blanc  
Ce comité reste ouvert à ceux qui souhaiteraient le rejoindre encore.  
Rôle du comité :  
- visite de la commune pour évaluer les travaux à effectuer  
- établir des choix en cohérence avec le budget alloué à la voirie communale car tout ne pourra peut-être pas être réalisé.

Délibération adoptée à l'unanimité.  
L'enveloppe attribuée par le département pour l'entretien des routes s'élève à 14.000 €. Elle était de 35.000 € il y a encore quelques années. Les élus s'inquiètent de la dégradation annoncée de l'état du réseau routier de la commune.  
Les habitants sont invités à faire connaître les demandes de travaux d'ici le 17 juillet 2020. Le comité consultatif se réunira à cette date.

**- 10. Délibération : Adhésion à la convention de mise à disposition de vélos électriques par la CCVD**

Cet été encore, la CCVD propose de mettre à disposition des vélos électriques. Mmes Noëlle Lantheaume et Dominique Chapelle acceptent de s'occuper de faire le lien entre la CCVD et les habitants intéressés.  
2 vélos électriques (type 45 km/h) pourront être mis à disposition des Suzois, de 1 à 3 jours, gracieusement.  
Les personnes intéressées pour emprunter les vélos doivent s'adresser au secrétariat de mairie les jours de permanence (lundi 14 à 16h ; vendredi 16 à 19h) ou par mail à [mairie.suze@orange.fr](mailto:mairie.suze@orange.fr)  
Ce prêt est réservé aux habitants de Suze, ceci afin de ne pas entrer en concurrence avec les loueurs professionnels qui louent aux touristes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**- 11. Augmentation des primes de la secrétaire de mairie**

Laetitia Suillerot, la secrétaire de mairie, est employée par la CCVD et mise à disposition de la commune.  
Suite à une étude comparative des salaires des secrétaires, il s'est avéré que Mme Suillerot devrait bénéficier d'une augmentation de ses primes (NBI) pour atteindre un salaire atteignant la moyenne des salaires versés par la CCVD aux autres secrétaires. Il est demandé au conseil son accord pour augmenter la NBI. Le coût annuel pour la commune de Suze serait de 1082 €.  
Cette hausse sera à prendre en compte sur le budget 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**- 12. Bâtiment Maillefaud : point sur le projet**

- 2 devis ont été reçus pour évaluer le coût de la démolition du mur donnant sur la route départementale. Ce mur s'est fissuré suite au désamiantage de la toiture du bâtiment. Le conseil attend un troisième devis pour choisir l'entreprise qui interviendra. Avant de démolir le mur, Enedis doit intervenir pour décrocher et enfouir le câble électrique qui court en façade. La société Rampa a annoncé intervenir pour creuser les tranchées à partir du 13 juillet. Enedis interviendra ensuite autour du 15 septembre (délai connu à ce jour).  
- L'équipe municipale a rencontré Mme Divisia, l'architecte qui suit le projet de rénovation du bâtiment. Suite aux deux appels d'offre, des lots sont restés infructueux. Les entreprises ont estimé que l'estimatif fourni n'était pas suffisant pour établir les devis.  
- Il y a eu aussi une rencontre avec Mme Mazeyrat, perceptrice de la trésorerie de Crest pour connaître la santé financière de la commune. Cette dernière a indiqué que les finances de la commune se portaient bien. Suze est une commune peu endettée. Pour le projet Maillefaud, elle conseille de solliciter un emprunt de 100.000 € maximum pour ne pas fragiliser le budget communal. Elle conseille de réfléchir à faire les travaux en deux temps peut-être ou à modifier le projet initial. Elle encourage à engager le projet de création de salle de classe, qui est particulièrement subventionné et pour lequel des subventions importantes (226.125 €) ont été réunies lors du mandat précédent.  
En l'état, le projet global (création d'une salle de classe + création d'un logement à l'étage) a été estimé par l'architecte à 578.400,03 € TTC. Suite aux appels d'offre et aux devis reçus, le montant à prévoir a évolué à la hausse. Il est de 713.000 € pour l'instant. Il manque encore des montants.

Le conseil souhaite prendre le temps de bien réfléchir à l'impact financier que pourrait avoir ce projet pour la commune sur les prochaines années avant de s'engager davantage.

Suspension de séance accordée à M. Serge Krier : ce dernier demande à se faire préciser le montant des subventions obtenues.

Il lui est indiqué le montant de 226 125 € détaillé ainsi :  
150750 € du conseil départemental pour la salle de classe  
63600 € de la région pour l'ensemble du projet  
75375 € de l'État pour la salle de classe

Reprise de la séance.

Il est rajouté que le bâtiment a été sécurisé par l'employé communal pour en condamner l'accès : pose d'un cadenas sur le portail d'entrée, fenêtre grillagée.

#### - 13. Référent ambroisie

Bérandère Driay et Didier Rollin acceptent d'être les référents ambroisie pour la commune. Il serait intéressant qu'un habitant de Suze se joigne à eux pour aider à sensibiliser sur cette plante invasive qui pose un problème de santé publique. Les personnes motivées sont invitées à se signaler en mairie.

#### - 14. Accueil des travailleurs saisonniers sur la commune

Le conseil a été interpellé à propos de l'accueil des travailleurs saisonniers sur la commune.

Suite à un courrier de Mme Jurain et au passage de riverains en mairie, une rencontre avec M. Lionel Blanc aura lieu le 10 juillet pour comprendre comment est organisé ce campement.

Ce sera l'occasion d'engager une réflexion plus globale sur la commune car plusieurs exploitants agricoles sont concernés par cette question quand ils sont amenés à embaucher du personnel saisonnier.

Les élus solliciteront aussi la CCVD car cette problématique se rencontre dans d'autres communes aussi. Les élus ont rencontré Isabelle Vincent du service urbanisme de la CCVD à ce propos.

#### - 15. Usage des espaces communaux et protocole sanitaire en cours

En attendant les nouvelles consignes sanitaires, données à compter du 11 juillet, les espaces communaux ne peuvent pas être mis à disposition dans le respect des contraintes imposées.

Face à l'incertitude, il a été fait le choix d'annuler le pique-nique partagé qui avait été proposé aux Suzois, le 14 juillet.

Rendez-vous sera donné plus tard, quand les conditions seront favorables.

#### - 16. Rencontre avec les habitants du vieux village

Suite à une rencontre avec Mme et M. Koolen et M. Gasparini qui avaient adressé un courrier à la mairie, des propositions de signalétique ont été faites pour améliorer la circulation au vieux village. Il est proposé d'apposer un panneau circulation interdite « sauf riverains » avant d'arriver à l'entrée du vieux village. Un panneau impasse pourrait être installé à la sortie des Jaux, au début de la montée au vieux village.

Une information « chiens tenus en laisse » est à prévoir. L'entrée du parking randonneurs est à mieux signaler. Ces propositions seront soumises aux habitants du vieux village lors de l'organisation d'une rencontre de quartier.

Les élus ont prévu de se rapprocher des communes de Gigors et Cobonne pour harmoniser les usages des chemins qui relient les trois communes. Il sera fait le point sur les différents arrêtés municipaux existants.

Suspension de séance accordée à Jean-Laurent Dorille : il peut mettre à disposition de la mairie un panneau fourni par la DDT : information sur les chiens de troupeau.

Suspension de séance accordée à M. Jean-Pierre Court : comment faire pour les chiens de chasse ?

#### - 17. Questions diverses : Syndicat départemental de TV

La mairie a relancé le SDTV concernant le titre exécutoire reçu. Pas de réponse à ce jour.

#### - 18. Questions diverses : marché du tiroir

Pour cet été, l'association a décidé de ne pas organiser de festivités les lundis soir, du fait de l'état d'urgence sanitaire qui imposait des consignes trop restrictives.  
Selon l'évolution des consignes, une date pourrait être proposée fin août. Une réunion aura lieu avec l'association jeudi 16 juillet, 18h si cela se confirmait.

**- 19. Questions diverses : représentation au conseil communautaire de la CCVD**

Madame le Maire a souhaité démissionner de ce mandat qu'elle ne sera matériellement pas en mesure d'assumer. Comme le veut la procédure prévue dans ce cas, c'est au premier adjoint d'assurer ce mandat s'il l'accepte. M. Fabien Lombard a donné son accord pour être conseiller communautaire et représenter la commune auprès de la CCVD. M. Simon Thomé, second adjoint, est nommé suppléant de manière automatique.

**- 20. Questions diverses : SIVOS**

- Résultat de l'élection à la présidence du SIVOS : Mme Juliette Watine, première adjointe à Beaufort.  
- Le SIVOS cherche à recruter une personne pour faire le nettoyage de l'école de Beaufort, 8h/semaine.  
- Suite au conseil d'école, les enseignantes demandent l'installation de points d'eau dans la cour de récréation pour permettre un lavage des mains plus rapide avant l'entrée en classe. Des devis seront demandés aux entreprises Apoolpi, Valdrôme Chauffage, ainsi qu'à une troisième à définir.

**- 21. Questions diverses : SIGMA Réunion du 8 juillet 2020**

MM Thomé et Vallet ont assisté à l'élection du président. C'est M. Jean-Marc Bouvier qui a été élu. Il y aura 3 réunions par an.

Fin de la séance à 23h45.

Prochain conseil municipal : vendredi 10 juillet 2020, 20h30

Ordre du jour : - Élections sénatoriales

Dans la mesure du possible, l'ordre du jour du conseil municipal suivant sera communiqué aux Suzois par avance (communication par mail).

**Points abordés suite à la séance :**

- Demande de M. Serge Krier : il demande une tribune libre dans le journal de la commune.  
Avis favorable des élus  
- Prévoir un rendez-vous pour M. Trouillard avec le service urbanisme de la CCVD  
- Demande de Mme Noëlle Lantheaume : présenter le chantier du captage d'eau du Vivier aux Suzois. Cela pourrait se prévoir à l'automne, quand le chantier sera complètement terminé.  
- Intervention de M. Jean-Pierre Court : on aimerait pouvoir se promener tranquillement sur le chemin de Ferbeilles  
Réponse du Maire : chacun doit pouvoir profiter de cet espace communal. Il n'y a pas eu de plainte depuis le début du nouveau mandat. Il faut regarder devant nous, plutôt que derrière.

Prochaines dates, connues à ce jour :

- 10 juillet, 11h : venue du sénateur Gilbert Bouchet en mairie
- 10 juillet, 20h30 : conseil municipal : élections des délégués municipaux pour les grands électeurs (Sénat)
- 15 juillet, 18h30 : conseil communautaire
- 17 juillet, 14h : comité consultatif voirie
- 17 juillet, 20h30 : conseil municipal
- 29 juillet, 20h30 : réunion d'équipe pour travailler sur les commissions et comités consultatifs
- 26 août, 20h30 : réunion d'équipe pour le suivi des affaires courantes
- 9 septembre, 20h30 : conseil municipal

Le Maire,  
Bérangère DRIAY

